

marriage

Le seizieme du mois d'aooust de l'annee mil sept cent quarante sept
 apres les publications de trois bans faites trois dimanches
 consécutifs a la messe paroissiale dans cette eglise, et par
 deux dimanches consécutifs et une feste dans l'église de
 fleurbaix diocèse d'arros, comme il paroit par la lettre du cure
 de fleurbaix; entre jean baptiste prain de la paroisse
 dudit fleurbaix éloigné de trois lieux de lille age de vingt trois
 ans, et de marie laurence duploui de cette paroisse age
 de vingt cinq ans; ledit jean baptiste prain fils de feu
 pierre françois, et de marie louise leleu, et la dite marie
laurence, fille de marq et marie michelle Navran;
 et n'ayant reconnu aucun empéchement, ni opposition
 a leur future mariage, j'ai vicairie soussigné,
 (du consentement de monsieur le cure) les aij conjoints
 par la benediction nuptial en presence des temoins
 soussignés sçavoir marq duploui pere de l'aditte
laurence duploui manoeuvrier de cette paroisse, jean
françois le grand jeune homme a marier aussi de
 cette paroisse cousin germain ~~aussi~~ du côté paternel
 de l'aditte marie laurence, pierre joseph duploui aussi cousin germain du côté
 paternel aussi jeune homme a marier de cette paroisse
 et de pierre françois l'heureux couvreur paille de son
 stalle dans cette paroisse cousin germain du côté
 maternelle dudit marian qui ont tous avec moi signés
 les jours, mois, et an que dessus mais le pere de l'aditte
marie laurence marq duploui et le marian et la mariane
 ont mis les marques ordinaires ayant declare ne sçavoir

de l'aditte mariane

cure de ce interpellé
 marque + de
 marq duploui

Lepremier

marque de
 jean baptiste prain jean françois grand
 marque + de marie pierre joseph duploui
 laurence duploui

marque + de
 pierre françois l'heureux
 L. C. Vic. A. Couber Vicar

M.1747.8.16

Le seizieme du mois d'aoust de l'année mil sept cent quarante sept apres les publications de trois bans faites trois dimanches consecutifs a la messe paroissiale dans cette eglise, et par deux dimanches consecutifs et une feste dans l'eglise de fleurbay diocèse d'arras , comme il paraît par la lette du curé de fleurbay ; entre **jean baptiste prain** de la paroisse dudit fleurbay eloigné de trois lieux de lille age de vingt trois ans , et de marie laurence duplouy de cette paroisse agée de vingt cinq ans ; le dit jean baptiste prain fils de feu pierre francois , et de marie louise leleu, et la ditte marie leurence , fille de marcq et marie michelle wavran ; et n'ayant reconnû aucun empchement , ny opposition a leur future mariage , j'ai vicairie sousigné (du consentement de monsieur le curé) les ay conjoints par la benediction nuptial en presence des temoins sousignés scavoir marcq duplouy pere de la ditte laurence duplouy manouvrier de cette paroisse , jean francois le grand jeune homme à marier aussi de cette paroisse cousin germain aussi du coté paternel de la dite mariante et pierre joseph duplouy aussi cousin germain du coté paternel aussi jeune homme à marier de cette paroisse et de pierre francois l'heureux couvreur de paille de son stille dans cette paroisse cousin germain du coté maternelle dudit mariant qui ont tous avec moy signés les jours , mois, et an que dessus mais le pere de la ditte mariante marcq duplouy, et le mariant et la mariante comme aussi pierre francois l'heureux ont mis leur marque ordinaire ayant déclaré ne scavoir ecrire de ce interpellé

marque + de

marq duplouy

marque + de

jean baptiste prain

jean francois grand

pierre joseph duplouy

marque + de marie

laurence duplouy

marque + de

pierre francois lheureux

L . c . foubert vicairie